

# CHALLENGE DU FAIR PLAY 2019

A l'occasion des journées finales des Coupes Nationales (Débutants à 5 – à Vétérans inclus), la Commission Nationale de Football (C.N.F) met en compétition dans chacune des catégories, un challenge du FAIR PLAY dénommé :

## « Challenge du FAIR PLAY Commission Nationale de Football F.S.C.F »

Ce challenge est doté d'un prix sous forme d'un jeu de 10 – 12 ou 16 Trophées.

Décerné à l'issue des finales, dans le cadre des cérémonies de remise des récompenses, il tiendra compte, non seulement du comportement des équipes à l'occasion des rencontres sportives, mais également de l'attitude de toute la délégation d'une même association tout au long de la manifestation.

Seront notamment pris en considération :

- ▶ Comportement sur le plan sportif
- ▶ Le comportement à l'égard des organisateurs
- ▶ La tenue sur les lieux d'hébergement
- ▶ Les rapports entre associations
- ▶ La participation effective aux manifestations organisées à l'occasion et dans le cadre des journées finales.

Attendu que « **L'OUVERTURE A TOUS** » est un des principes fondamentaux de la F.S.C.F, la présence à la célébration eucharistique ne constituera pas un des critères d'appréciation ; cependant, la C.N.F rappelle que cette célébration fait partie intégrante de toutes les manifestations organisées sous l'égide de la Fédération.

La C.N.F réaffirmant l'intérêt qu'elle porte au caractère de « Fête du Football F.S.C.F » que doivent constituer les journées finales, il sera donné une importance particulière à l'esprit manifesté par chacun en toutes occasions.

.../...

Le souhait de la C.N.F est de voir tout participant donner le meilleur de lui-même, non seulement aux fins d'un résultat sur le plan sportif, mais également en apportant toute sa contribution à la concrétisation de la motivation de la F.S.C.F qui conçoit le

sport comme œuvre d'éducation et de rapprochement, imposant par voie de conséquence, le respect absolu des Autres et des règles établies, par une discipline librement consentie.

Le Jury, présidé par le Président de la C.N.F ou son représentant, sera constitué de :

- Un représentant de l'association organisatrice.
- Un représentant du CD. F.S.C.F et/ou de la Ligue Régionale F.S.C.F dans le ressort desquelles la manifestation est organisée, dans la mesure où ces instances participent à l'organisation.
- Les membres de la C.N.F désignés par le Président de la Commission.
- Un représentant du corps arbitral pris parmi les arbitres présents pendant les deux journées.

Le Jury se réunira au soir de la première journée et, en fonction des membres disponibles, immédiatement après chaque finale, pour permettre l'établissement du classement avant la remise des récompenses.

La C.N.F fixera le coefficient applicable à chacune des appréciations que le jury aura réunies.

Les décisions du Jury ne sont pas susceptibles d'appel.